

LE COURRIER DU SNALC CRÉTEIL

Trimestriel
N°64
septembre 2010



Allègre en rêvait... Châtel l'a fait !

La rentrée 2010 voit la naissance de bien tristes réformes. La première, et sans doute la plus médiatique, est la réforme du lycée. Avec son cortège de sigles barbares aux significations incompréhensibles : PFEG (Pompes Funèbres Générales ?), AP (Assistance Publique ?), MPS (Morts Pour la Science ?), et j'en oublie ; avec ses emplois du temps inextricables ; avec sa volonté, surtout, de ne pas transmettre de savoirs.

Mais les parents, qui sont avant tout des électeurs, auront retenu que la réforme veut *aider individuellement* monchéri-moncoeur ! Comment ? Peu nombreux sont ceux qui s'en soucient. Et heureusement pour notre ministre, tant il est vrai qu'une aide personnalisée avec des groupes de 18 élèves (12 dans le meilleur des cas) n'est vraiment pas... personnalisée. Si l'on ajoute que personne n'a vraiment compris comment il était question d'occuper les élèves durant ces heures, on imagine que les situations seront pour le moins contrastées...

La deuxième réforme qui s'amorce est celle du recrutement, qui va sans doute modifier en profondeur les caractéristiques du jeune professeur. Désormais recruté avant d'avoir achevé son « master » (le mot *maîtrise* était sans doute trop franchouillard), affecté à plein temps avant même d'avoir reçu la moindre formation, « revalorisé » comme on sait, on peut se demander combien de volontaires seront assez affamés pour se laisser tenter par une telle carrière. Tant que la crise perdure, les concours feront sans doute le plein, cahin-caha. Mais si – rêvons un peu – la croissance revient, y aura-t-il encore des candidats ? Rappelons qu'en 2002, une campagne de publicité avait été nécessaire pour susciter des vocations !

La troisième réforme, enfin, est bien évidemment celle de nos pensions. Chacun en connaît les conséquences : *travailler plus pour gagner moins*. Le plus désolant est qu'on rallonge la durée de nos carrières au moment où, justement, il est plus difficile encore de le supporter. Tant qu'il s'agissait de faire cours à des élèves, il n'était pas si effroyable d'accomplir sa tâche à un âge avancé. Mais notre métier est désormais bien trop souvent plus proche de l'animation sociale pour sauvageons décérébrés. Avouons que passer sa journée à jouer *Bozo le clown* passé 60 ans relève de la gageure.

Dans ce ciel chargé de nuages noirs, aucune lueur en vue. À droite comme à gauche, les projets en matière d'enseignement se ressemblent comme deux gouttes d'eau : une incantation chamanique de « l'économie de la connaissance » insistant sur la nécessité de « former » la jeunesse au moyen d'une École qui ne transmet plus de savoirs ! La connaissance sans le savoir : il fallait y penser.

Bonne rentrée quand même !

Loïc Vatin, président du Snalc-Créteil

Le Courrier du SNALC Créteil
1, rue Augereau - Bât. A 2 - 77000 MELUN
CPPAP n°0211S07732 ISSN 1256 - 6616

Dispensé de timbrage

MELUN CDIS



Déposé le 27/10/10

Éditorial	p. 1
Le SNALC à votre service ...	p. 2
Hors-Classe agrégés 2010	p. 2
Informations néo-titulaires	p. 3
Mouvement intra 2010	p. 3
Le site internet du Snalc Créteil	p. 3
Quand le bac fait sourire	p. 4
Actualité	p. 4



Directeur de publication

Annette TAFFIN
1, rue Augereau
77000 MELUN

Imprimeur

Imprimerie Azaprim
ZAC du Gué Langlois
77600 BUSSY-ST-MARTIN

Hors-classe agrégés 2010

Depuis 2006, les candidats à la hors-classe n'ont plus à faire acte de candidature. Le Rectorat a donc recensé tous les candidats potentiels (agrégés au 7^{ème} échelon au moins), et a calculé leurs barèmes. Sur les 2148 candidats recensés, 430 ont été proposés au Ministère. Le Recteur a accordé 215 avis « exceptionnel » et 409 avis « remarquable ».

Les nouvelles règles de barème ont été conçues d'une part pour se conformer à un arrêt du Conseil d'État interdisant de valoriser, du moins explicitement, le mode d'accès au corps - ce qui dévalorise de fait le concours de l'Agrégation -, d'autre part afin de mettre en place une promotion au « mérite ». Cela se traduit dans les faits par la promotion de jeunes collègues, qui n'en tirent qu'un bénéfice financier très symbolique, au détriment de collègues plus anciens qui en auraient eu grand avantage. Il s'agit donc essentiellement, en réalité, d'une réforme visant à faire des économies !

Le barème est ainsi devenu excessivement complexe à calculer et à vérifier. Il n'est d'ailleurs pas exclu qu'un certain nombre d'erreurs n'aient pu être corrigées, notamment pour les collègues ayant exercé un certain temps dans une autre académie. Ce barème a aussi le désavantage de donner un poids écrasant aux chefs d'établissement et aux inspecteurs, qui y apparaissent à la fois via les notes administrative et pédagogique, et via un avis qu'ils sont sensés donner individuellement. Or si les notes reflètent bien l'ensemble de la carrière, ce n'est pas le cas des avis. Pour ces derniers, il est plus que nécessaire d'entretenir une bonne relation avec son chef d'établissement, et de se faire connaître de l'Inspection. Tout changement de chef d'établissement ou d'inspecteur peut néanmoins se traduire par une modification des avis, ce qui donne à la notion de mérite une définition pour le moins fluctuante. Les dernières années de carrières sont donc déterminantes. Mais, plus surprenant encore, une excellente inspection ne se traduit pas toujours par une amélioration de l'avis, d'où une incompréhension croissante des collègues !

À tout cela s'ajoute l'avis du Recteur, dont le meilleur est l'avis exceptionnel, strictement contingenté, ce qui a pour conséquence des variations de barème importantes pour certains collègues, selon que d'une année sur l'autre ils obtiennent ou perdent cet avis exceptionnel. M. Marrois, Recteur depuis janvier, a cependant énoncé la règle selon laquelle un avis ne pouvait désormais plus être baissé sans motivation. Espérons que cette règle sera effectivement suivie l'an prochain. Enfin, ajoutons que le fait d'être passé à l'ancienneté aux 10^{ème} et 11^{ème} échelon interdit *de facto* l'accès à la hors-classe, que l'écrasante majorité des candidats proposés ont un avis remarquable ou exceptionnel, et que les disparités entre disciplines sont flagrantes.

Les modalités de promotion à la hors-classe sont donc toujours une véritable usine à gaz, engendrant année après année injustices et frustrations. Dans une atmosphère pour le moins lourde dans l'Éducation Nationale, de nombreux collègues en fin de carrière nous ont fait part de leur découragement, voire de leur dégoût, sans que cela émeuve le moins du monde notre hiérarchie.

Les commissaires paritaires agrégés du SNALC

☞ <http://snalc.creteil.free.fr>

Président

Loïc VATIN

☎ 09 53 77 86 60

☎ 09 58 77 86 60

✉ snalc.creteil@gmail.com

Trésorière

Damienne VATIN

93, avenue Mendès-France
94880 NOISEAU

Contacts Gestion académique

Loïc VATIN

Voir ci-dessus

Olivier DURAND

☎ 09 63 65 71 95

✉ snalcdurand@orange.fr

Émilie LOUIS-BOUZID

☎ 01 46 74 00 64

✉ louis.e@bbox.fr

Alain ERDELY

✉ alnath.erdely@free.fr

IUFM:

Ludovic GELLÉ

✉ gelle.ludovic@club-internet.fr

**Avez-vous communiqué
votre adresse électronique
au SNALC ?**

**Dans le doute, faites-le
vite : vous aurez l'informa-
tion syndicale dans les
meilleurs délais ; nous ré-
pondrons à vos préoccupa-
tions plus rapidement.**

snalc.creteil@gmail.com

INFORMATIONS

CONSEILS

SNALC, 4 rue de Trévisse
75009 PARIS

M° Grands Boulevards

Tél.: 01 47 70 00 55

Courriel : info@snalc.fr

Carrière (suite)

Néo-titulaires

Pour la prise en charge, sous certaines conditions, de vos frais de changement de résidence et de vos frais de déplacements académiques ou nationaux : un dossier doit être constitué auprès de la Division des affaires financières (DAF).

Division des affaires financières du 93

Tél. : 01 57 02 63 66 Courriel : ce.daf@ac-creteil.fr

Division des affaires financières du 94

Tél. : 01 57 02 63 82 Courriel : ce.daf@ac-creteil.fr

Division des affaires financières du 77

Tél. : 01 57 02 63 65 / 56 Courriel : ce.daf@ac-creteil.fr

Informations académiques

MUTATIONS INTRA 2010

Cette année, le mouvement a essentiellement été marqué par trois points :

- Tout d'abord, l'installation des stagiaires sur des chaires 18h a eu incontestablement un effet de blocage désastreux sur le mouvement. Nous en voulons pour preuves, d'une part, le fait que le taux de professeurs titulaires de notre académie ne parvenant à obtenir de mutation sur aucun de leurs vœux est passé de 44% en 2009 à 51% en 2010 ; d'autre part, le fait que 46% des sortants d'IUFM sont cette année affectés sur ZR, contre 39% en 2009.
- Le second point important à nos yeux est l'amélioration du sort des agrégés, dont les statuts sont enfin en passe d'être respectés. En effet, la revalorisation substantielle de la bonification pour les vœux de type « lycée » porte ses fruits : 48% des agrégés sont affectés en lycée cette année contre seulement 20% en 2009 ; et 10% en collège contre 21% en 2009. Nous ne pouvons que saluer cette amélioration et avons invité M. le Recteur à maintenir cette politique.
- Enfin, le dernier point concerne la bonification IUFM, qui ne porte désormais plus nécessairement sur le 1^{er} vœu. Cette décision a eu un impact favorable sur la formulation des vœux des sortants d'IUFM, car ces derniers ont gagné en lisibilité. En effet, il y a eu cette année 5,6% de vœux 1 de type département contre 19% en 2009. Le SNALC regrette en revanche que cette démarche de simplification n'ait pas été menée jusqu'au bout, et souhaite que l'obligation d'utilisation des 50 points sur un vœu large non restrictif soit levée. Cela a inutilement compliqué les choses et induit de nombreuses erreurs et incompréhensions de la part des candidats.

En conclusion, et malgré une situation difficile du fait des réformes en cours, dont les effets seront sans doute encore plus sensibles en 2011, le SNALC ne peut que saluer les améliorations effectuées au niveau académique.

Le site du Snalc Créteil : <http://snalc.creteil.free.fr>

L'actualité de notre académie ne se résume pas au contenu de ce courrier. Pour vous tenir informé de façon plus complète au jour le jour, nous vous invitons à vous rendre régulièrement sur notre site. Vous y trouverez des renseignements sur les mutations, les communiqués de presse au fur et à mesure de leur parution, les différents numéros du courrier académique, différents guides, les lettres d'information des professeurs d'E.P.S. et celles de l'enseignements professionnel et technologiques, les barèmes d'avancement, les bulletins d'adhésion etc...

Quand le bac fait sourire

Un des plus beaux marronniers de la fin de l'année scolaire est fait des perles récoltées dans les copies de bac des années précédentes. Aujourd'hui en France, dans son édition du 17 juin dernier nous en livre une fort belle récolte :

- la situation en Afrique est perplexe
- Freud s'intéressait aux lapsuces
- Saint-Gapour est en Asie
- Le Japon est un pays majoritairement peuplé de chinois
- « Don Giovanni » est un opéra de Beaux-Arts (Mozart spolié ?)
- Blaise Pascal ? Un original : il est le seul à avoir gardé toutes ses pensées
- Quant à Dom Juan : quand il aime une femme, il est constamment sur elle. Oh ! Shocking !

Terminons sur une note moins humoristique : un collègue de philo en poste dans « un prestigieux lycée parisien » déplore depuis trois ans une difficulté croissante à faire passer la réflexion philosophique auprès d'élèves nourris à l'instantanéité et au prémâché d'Internet ». Réflexion philosophique ? Késako ?

G.T.

Actualité

Cancritude

Il entre dans la salle de classe pour la première fois, l'air contrarié et las malgré 2 mois de vacances, jette son sac particulièrement léger (il n'a pas jugé utile d'apporter son matériel) sur la table pour théâtraliser sa *rebellitude* de pacotille, puis étale grossièrement sa veste sur le dossier de la chaise comme s'il s'agissait d'une serpillère. Parfois, il refuse de l'enlever pour mieux signifier qu'il n'est que de passage, qu'il s'ennuie ferme et qu'il compte se précipiter dès que possible vers la sortie, de la même façon que l'on se hâte pour prendre son train après avoir attendu plus que de raison dans une salle d'attente de gare.

Il s'écroule alors bruyamment dans sa chaise, avant que le professeur ait autorisé la classe à s'asseoir. Nouvellement arrivé dans l'établissement, il n'est pas capable de répondre à la moindre question du professeur qui souhaite savoir où il en est. A l'en croire, l'an dernier tout comme les années précédentes, il n'a strictement rien fait. L'argent du contribuable (8000 euros par an et par élève) est parti en fumée, ce qui ne le gêne pas le moins du monde : après tout, si c'est lui qui consomme, ce n'est pas lui qui paye. Il croit d'ailleurs bon de préciser d'un air satisfait qu'il se moque de la discipline que vous enseignez comme de son premier pétard, car « il n'en fera plus l'an prochain » et que de toute façon, « il fait ce qu'il veut ».

Vous lui expliquez alors calmement qu'il confond manifestement École de la République avec supermarché, qu'il est un élève et non un client, et qu'à partir du moment où ses parents l'ont inscrit dans l'établissement, toutes les matières sont obligatoires, la vôtre incluse.

Le problème est qu'il a déjà parfaitement assimilé son statut d'enfant-tyran (pardon, d'« élève au centre ») depuis la maternelle, qu'on lui a raconté qu'il « construit lui-même ses propres savoirs », que son ignorance crasse n'est qu'une forme de génie incomprise, que son ego ridicule cache un être unique en devenir et qu'on ne doit surtout pas le contrarier sous peine de stigmatisation manifeste.

C'est la raison pour laquelle « il a des droits », à commencer par celui de ne jamais travailler et de bordéliser votre cours. On a bien le « droit » de s'amuser, non ? D'autant plus qu'il est sûr d'avoir entendu quelque part que le travail était contraire aux droits de l'homme (il ne sait plus très bien où. En fait, il ne sait jamais rien de précis. C'est pourquoi il croit toujours tout savoir : il ignore absolument tout.). Vous devriez donc vous soucier davantage de le divertir plutôt que de l'instruire, et vous avez intérêt à ce que le Spectacle soit à la hauteur : après tout, le client est roi... et vous pourriez être si avantageusement remplacé par un ordinateur en promotion ou un collègue bien vu par l'Inspection... (à moins que ce ne soit l'inverse). Ce genre d'« élève », que tous les collègues connaissent, représente l'avenir, paraît-il. On a sans doute oublié de nous préciser lequel.

Emmanuel Protin, Vice-Président du SNALC-Créteil